AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-5-72 312807

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE — **ÉDITION GÉNÉRALE** — ABONNEMENT ANNUEL : **25 F**

N° 140 - MAI 1972

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine minérale :**		**Autorisés sur les cultures suivantes :**
- arséniate de plomb		**Vigne :** de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison.
		Pommiers, poiriers, cognassiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte.
		Pruniers, pêchers, amandiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison.
		Cerisiers, abricotiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison.
		Noyers, châtaigniers : de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte.
		Arbres et arbustes de pépinières : à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommé.
		Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
- arséniate de chaux (Doryphore seulement)		**Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
B - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
C - **Hydrocarbures chlorés :**		
- dieldrine	30	
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- heptachlore	21	
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
D - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	

P385

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.
- trichlorfon	7	
E - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- endothion	21	(1) Pour les cultures légumières : la dose autorisée étant plus faible ce délai est ramené à 7 jours.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
F - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- pirimicarb	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	
- mercaptodiméthur	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
G - **Acaricides spécifiques :**		
- binapacryl	21	
- bromopropylate	15	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	
- phenkapton	15	
- propargil	30	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
H - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
- tétrachloroisophtalonitrile	15	
I - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N° Paritaire 37.656 - FRANLY - 12349 *Directeur-Gérant : L. BOUYX*

CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

La situation est la suivante :
- le stock d'ascospores, semble en diminution; il est néanmoins encore suffisant pour provoquer des contaminations sérieuses;
- la végétation s'est peu développée, les surfaces végétatives ne s'étant accrues que de 1,5 en moyenne depuis le dernier bulletin;
- des sorties de taches se sont produites depuis le 25-30 avril et se poursuivent actuellement;
- des contaminations ont pu se réaliser les 29, 30/4 - 4 et 6/5; de nouvelles sorties de taches sont donc à craindre à partir du 15 mai;
- les dernières pluies (environ 15 mm à Montreuil) ont pu diminuer l'action du précédent traitement,

La protection doit donc être assurée de façon correcte, surtout avant le 15 mai.

D I V E R S

- ACARIENS : les éclosions de P. ulmi sont maintenant très avancées (de 60 à 80 %). Les populations, très variables ont légèrement augmenté. Dans les vergers où elles atteignent ou dépassent 25 formes mobiles par feuille, intervenir prochainement. A moins d'avoir à lutter contre d'autres ravageurs (Psylles, Pucerons) employer un acaricide spécifique actif contre larves, nymphes et adultes, aucune ponte d'été n'ayant encore été observée :
- sur pommiers en présence d'oidium, utiliser Binapacryl (Ambox, Biarix, Endosan) ou Chinométhionate (Morestan);
- dans les autres situations, préferer dans le cadre de la lutte intégrée, le Dicofol (Kelthane, Sovifol), l'Hydroxyde de Tricyclohexyl Etain (Plictran) ou le mélange Chlorfenethol + Chlorfensulfide (Anilix, Anirex).
- PSYLLES DU POIRIER : tous les stades peuvent actuellement être observés : adultes d'hiver, pontes récentes ou à l'approche de l'éclosion, larves de tous âges en nombre plus ou moins important et adultes d'été.
- PUCERONS : les foyers sont encore peu nombreux mais le temps plus chaud va favoriser l'activité de ces ravageurs; les indications de nos précédents bulletins restent valables.
- CHARANCONS PHYLLOPHAGES : les dégâts de Phyllobes, Rhynchites coupe-bourgeons s'intensifient.
- SEPTORIOSE DU CELERI : la protection des jeunes plants peut être assurée avec l'un des produits suivants : produits cupriques : 250 g de cuivre, oxyquinoléate de cuivre 80 g , Doguadine 100 g, Captafol, Manèbe et Mancozèbe 160 g, Propinèbe 210 g, Carbatène + Manèbe 40 + 120 g de m.a. à l'hl de bouillie.
- ANTHRACNOSE DU HARICOT : le premier traitement doit être effectué au stade deux feuilles étalées. Sont efficaces : Captane, Folpel, Mancozèbe, Manèbe, Thirame, Zinèbe, Zirame, à 2 kg. de m.a./hectare. La pulvérisation pneumatique donne les meilleurs résultats.
- BOTRYTIS DU FRAISIER : renouveler le traitement si celui-ci a été "lessivé" par les dernières pluies.

GRANDES CULTURES

- ENNEMIS DU COLZA D'HIVER : Les populations de Méligèthes et Charançons ont augmenté Les dégâts de Méligèthes ne sont plus guère à craindre que dans les rares cultures tardives. Les insectes (Méligèthes, Charançons) sont souvent concentrés en bordure; dans ce cas un traitement sur l'ensemble du champ ne s'impose pas.
- TORDEUSE DES CEREALES (Cnephasia pumicana) : les chenilles hivernantes sont pratiquement toutes sorties de leur retraite. Un traitement ne se justifie que si la population atteint ou dépasse deux chenilles mineuses pour 10 pieds (observations de l'I.N.R.A.); les sondages sont à effectuer sur 250 pieds pris au hasard. Dans les cultures où les attaques ont été réduites l'année dernière, le traitement pourra être localisé en bordure des bois et boqueteaux (faire un sondage).

Parmi les produits efficaces : Oléoparathion et Parathion 250 g, Fenitrothion 500 g, Phosalone 700 g, Diethion, Malathion, Oléomalathion 1 000 g de m.a. par hectare; préférer l'Oléoparathion, la majorité des chenilles étant arrivée dans les cultures.
- PEGOMYIE SUR BETTERAVE : dans certaines cultures, des oeufs sont observés sur presque toutes les betteraves. Compte tenu du retard de la végétation, une attaque précoce peut se révéler dangereuse; toutefois une intervention, pour être efficace, ne doit

avoir lieu que lors des premières éclosions (petites galeries sinueuses).
- VER DES FRAMBOISES (Byturus) : des adultes ont déjà été observés. Utiliser : Diéthion 100 g ou Phosalone 60 g de m.a./hl. Ce dernier produit devrait permettre de lutter contre l'Anthonome présent dans certaines plantations.
- OIDIUM DU POMMIER : une sortie parfois importante de taches a été constatée depuis notre dernier bulletin.
- DIDYMELLA DU FRAMBOISIER : des risques de contaminations sont toujours à craindre.

CULTURES LEGUMIERES

- TEIGNE DU POIREAU : les dégâts sont actuellement très réduits. L'activité des adultes se poursuit et des attaques plus graves sont à craindre. Pour lutter contre cet insecte, peuvent être utilisés :

- Diazinon, Parathion éthyl	25 g.	)
- Lindane	30 g.	)
- Azinphos, Méthidathion, Parathion méthyl .	40 g.	) de m.a.
- Phosalone	60 g.	)
- Carbaryl, Malathion	75 g.	) par hl.

- MOUCHE DU CHOU : le premier vol est actuellement terminé.
- MOUCHE DE L'OIGNON : le vol est en cours.
- MOUCHE DE L'ASPERGE : le vol est en cours.
- PEGOMYIE SUR EPINARD : les pontes sont encore peu importantes. Pour les produits, voir la liste (Pégomyie sur Betterave). Tenir compte des restrictions d'emploi en cultures légumières.
- PUCERONS SUR EPINARD : les colonies sont plus ou moins nombreuses. Choisir un des produits dans la liste "cultures légumières".
- SITONE DU POIS : les dégâts sont peu importants. N'intervenir qu'en cas de forte attaque. Le poudrage (Lindane, Parathions, Phosalone) est à préférer aux pulvérisations.
- THRIPS DU POIS : cet insecte est parfois nuisible très tôt. Les produits utilisés contre la Teigne du Poireau sont efficaces.
- ALTISES DES CRUCIFERES : le relèvement des températures va entraîner une activité plus importante de ces insectes.
- PUCERONS ET ACARIENS SUR FRAISIER : ces ravageurs sont à craindre, surtout sous abris. Pendant la floraison, seuls peuvent être employés le Diéthion (Rhodocide, Kilspide) et la Phosalone (Azofène, Dynalone, Zolone) efficaces contre Pucerons et Acariens. Après floraison, utiliser des produits dont les délais d'emploi avant récolte sont courts.

- MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Les tas de déchets, "décharges", de tubercules de pomme de terre constituent généralement les premières sources d'infection des cultures.
La végétation se développant sur ces tas devra donc être totalement détruite.
Toutefois, si des taches de mildiou étaient observées sur ces tas de déchets, il nous serait agréable d'en être rapidement informés (préciser date et lieu de l'observation, importance de l'attaque.

L'Ingénieur et le Technicien
chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

Le Chef de la Circonscription
de la Région Parisienne,

R. SARRAZIN.

Dernière note : Bulletin n° 139 - Supplément 1 - 27 AVRIL 1972.

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. BOUYX.
47, Av. Paul Doumer - 93- MONTREUIL-SOUS-BOIS.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les risques de projections d'ascospores ne sont pas encore terminés mais l'importance de celles-ci est en nette diminution, surtout en ce qui concerne la tavelure du pommier. En revanche, des taches apparaissent à peu près journellement depuis bientôt trois semaines dans les vergers mal protégés.

En conséquence, il y a lieu d'être prudent, de bien observer l'état sanitaire de ses plantations et d'intervenir dès qu'il y aura menace de pluies.

- Oïdium du pommier :

Le champignon demeure très actif. Poursuivre la protection dans les vergers sensibles.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Rouille du prunier :

Dès qu'une période pluvieuse sera annoncée, effectuer un traitement en employant l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active à l'hectolitre d'eau) : Carbatène 200 g ; Folpel 100 g ; Mancozèbe 160 g ; Manèbe 160 g ; Méthylthiophanate 50 g ; Tétrachloroisophtalmonitrile 150 g ; Zinèbe 200 g ; Zirame 180 g.

-Carpocapse des prunes :

Il est encore trop tôt pour intervenir, il est donc déconseillé d'ajouter un insecticide à la bouillie destinée à combattre la rouille.

- Cochenille du mûrier sur pêcher :

Les éclosions de larves ne sont pas encore commencées, attendre un prochain bulletin pour traiter les plantations envahies.

N O Y E R

- Bactériose :

Actuellement, la plupart des variétés sont parvenues à un stade de grande sensibilité (Ff1 - Ff2) : épanouissement des stigmates des premières fleurs femelles. Il convient donc de prévoir une nouvelle application d'un produit cuprique (150 g de cuivre métal à l'hl) dans les vergers en production parvenus au stade sensible.

V I G N E

- Mildiou :

Jusqu'à présent, les conditions ont été peu favorables au champignon et si des foyers primaires se sont établis, ceux-ci doivent être très rares et aucune tache ne devrait encore être apparue. Ce n'est qu'autour du 15 mai qu'elles seront susceptibles de se manifester dans ces cas exceptionnels. En conséquence, continuer à supprimer les végétations inutiles partant de la base des souches.

- Black-rot :

Dans les foyers, effectuer un nouveau traitement quand une menace de pluies sera annoncée.

- Tordeuses de la grappe (Cochylis et Eudemis) :

Le vol des papillons est commencé depuis quelques jours mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin.

- Galles phylloxériques :

Les premières galles sont déjà formées. Dans les vignes hybrides sensibles, il y aurait intérêt à ne pas trop attendre pour effectuer un traitement avec du lindane à 30 g ou du mévinphos à 30 g de matière active à l'hectolitre.

CULTURES LEGUMIERES

- Septoriose du céleri :

Dès la levée, protéger les jeunes semis dont les graines n'ont pas été désinfectées, en pulvérisant une bouillie contenant l'une des matières actives suivantes : Captafol 160 g/hl ; Doguadine 100 g/hl ; Manèbe 160 g/hl ; Mancozèbe 160 g/hl ; Oxyquinoléate de cuivre 60 g/hl ; Propinèbe 210 g/hl ; produits cupriques 250 g/hl.

.../...

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU ET DE BLACK-ROT DE LA VIGNE

L'une des bases de travail d'une Station d'Avertissements Agricoles est l'information. Etre informé de tout ce qui se passe dans la circonscription : phénomènes biologiques, climatiques, végétatifs, est une condition essentielle pour établir des prévisions et diffuser des conseils de traitements ou de non traitement.

Ainsi, chaque année, lorsque d'après nos calculs les premières contaminations de Mildiou ou de Black-rot ont pu être réalisées, nous lançons ce concours. Cela nous permet de connaître l'existence de foyers que nous n'aurions pas pu découvrir par nous-mêmes.

Pour chacun des secteurs délimités ci-dessous, il est offert :

1°/ une prime de 50 F. pour la première tache de Mildiou ou de Black-rot ;

2°/ une prime de 30 F. pour la seconde tache de Mildiou ou de Black-rot,

qui nous seront adressées par toute personne désirant participer à ce concours.

N° des secteurs	DELIMITATION DES SECTEURS
1	-Zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Gaillac", des cantons de : Gaillac, Salvagnac, Castelnau-de-Montmiral, Vaour, Cadalen, Cordes, Lisle, Rabastens.
2	-Zone du Chasselas des cantons de : Caussade, Montauban, Lauzerte, Bourg-de-Visa, Montaigu, Lafrançaise, Molières, Montpezat, Montcuq, Castelnau-Montratier, Lalbenque.
3	-Département du Gers, y compris la zone bénéficiant de l'appellation contrôlée "Armagnac".
4	-Zone en V.D.Q.S., Fronton, Villaudric : - Fronton : communes de Fronton, Nohic, Labastide-St-Pierre, Orgueil, Campsas, Fabas, Bessens, Castelnau-d'Estrétefonds, Montbartier, Dieupentale, St-Rustice, Vaquiers, Canals, Pompignan, Grisolles. - Villaudric : communes de Villaudric, Bouloc, Villeneuve-les-Bouloc, Sayrac, Villematier, Fronton (en partie).
5	-Zone en V.D.Q.S. "Lavilledieu".
6	-Zone en V.D.Q.S. "Vin de Cahors".
7	-Zone du département du Tarn autre que celle du secteur N° 1.
8	-Zone des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne moins les communes en V.D.Q.S. des appellations Fronton et Villaudric.
9	-Zone des vignobles du département de l'Aveyron et zone du département du Lot moins les zones des secteurs 2 et 6.

BALMA, le 10 Mai 1972

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.